



ÉTUDE D'EXPERTISE ET D'APPUI SUR LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE LEUR USAGE AU MAROC

Par MM.

Ismaili Abdellah
El Barri Hassan
Qachar Mohamed

- 1. Introduction**
- 2. Etat des lieux et diagnostic**
- 3. Recommandations d'amélioration**
 - 3.1 Amélioration des Ressources Financières**
 - 3.2 Amélioration de l'usage des Ressources Financières**
- 4. Conclusion**

1. Introduction

2. Etat des lieux et diagnostic

3. Recommandations d'amélioration

3.1 Amélioration des Ressources Financières

3.2 Amélioration de l'usage des Ressources Financières

4. Conclusion

Introduction

- La présente communication traite des éléments de synthèse relatifs aux travaux de réflexion, menés par l'équipe interne conduite par le PGCET suite à la lettre de mission de M. le Ministre de l'Equipeement du Transport de la Logistique et de l'Eau

- **Contexte de l'Etude**
 - Le financement de la politique routière au Maroc a été pensé dans une logique multidimensionnelle : diversification des sources de financement propres, le partenariat et les apports extérieurs sous forme de prêts ou dons.
 - Les ressources propres permettant de financer les infrastructures routières sont basées essentiellement sur le Budget Général de l'Etat et le fond spécial routier « FSR ».
 - Or, les fluctuations sensibles des budgets disponible chaque année, couplées à l'augmentation exponentielle des besoins en financement pour assurer la construction, la réhabilitation, l'entretien et l'exploitation du réseau routier classé de l'Etat ➡ impose de revoir **l'architecture des ressources financières et le mode de leur affectation et leur valorisation**

Introduction

➤ Objectif de l'étude

L'étude d'expertise du financement des infrastructures routières et de leur usage vise à identifier les actions à mettre en œuvre en vue d'atteindre les finalités suivantes :

- Assurer un financement confortable et durable de la politique routière au Maroc ;
- Disposer d'une visibilité à moyen terme des ressources financières potentielles pour une planification adéquate des programmes routiers

➤ Axes ciblées par l'étude

L'étude cible en priorité d'apporter des éléments de solution selon les 4 axes suivants:

1- pour faire face aux augmentations des besoins de financement

Axe 1: L'amélioration des ressources financières pérennes mobilisables pour le secteur routier ;

Axe 2: L'amélioration de la visibilité des ressources financières disponibles;

2- Pour renforcer l'adhésion des populations usagères

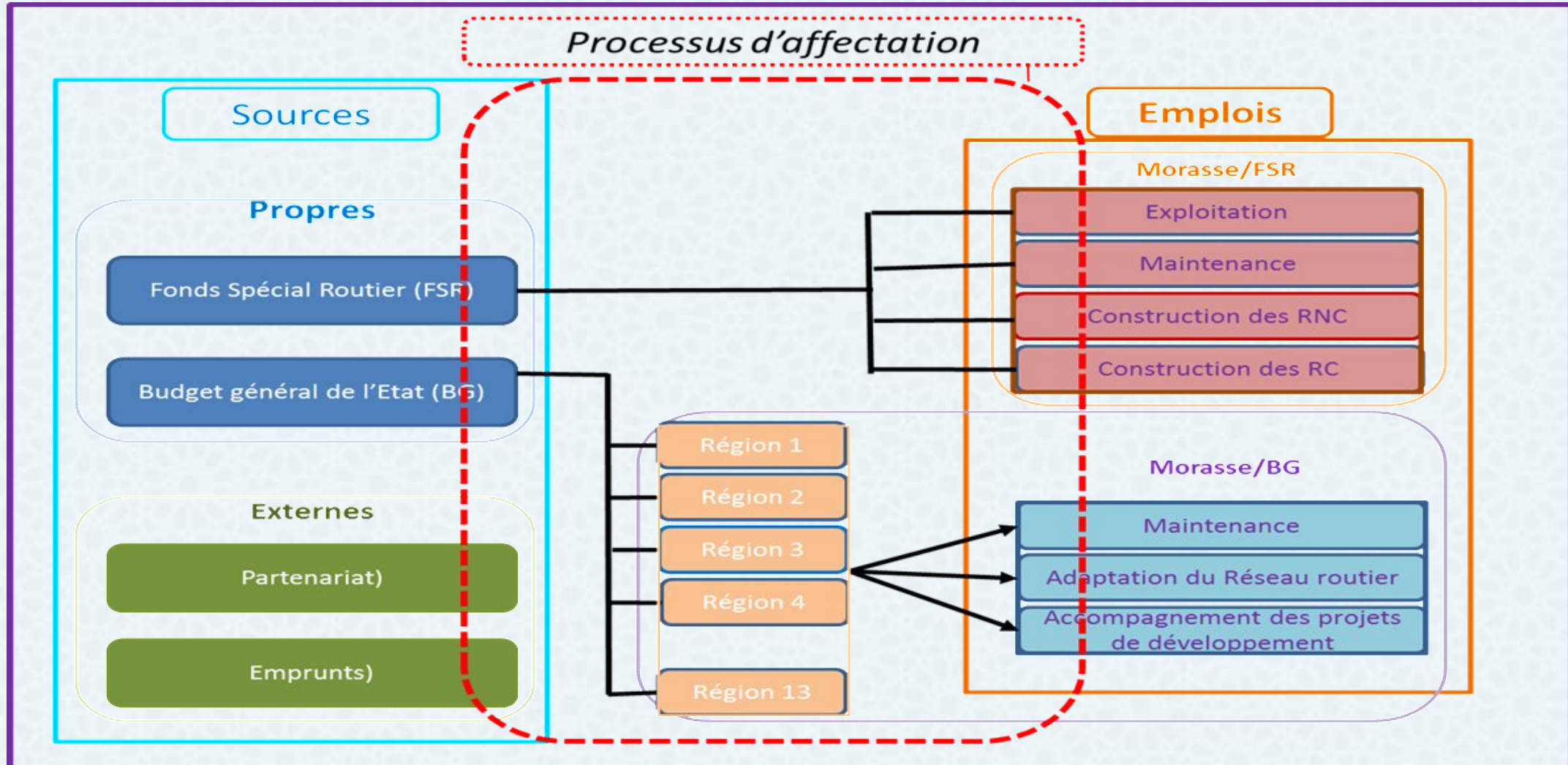
Axe 3: L'amélioration des modes d'affectations des ressources financières disponibles

Axe 4: L'amélioration des modes de priorisation des projets routiers

PLAN DE L'EXPOSÉ

1. Introduction
- 2. Etat des lieux et diagnostic**
3. Recommandations d'amélioration
 - 3.1 Amélioration des Ressources Financières
 - 3.2 Amélioration de l'usage des Ressources Financières
4. Conclusion

2. Etat des lieux et diagnostic : Processus d'affectation des instruments institutionnels de financement



Etat des lieux et diagnostic : Acteurs publics routier

Nouvelles répartition des attributions routières entre les acteurs concernés instituée par les lois organiques :

Texte de réf		1.Attributions Propres		2.Attributions Partagées		3.Attributions Transférées	
Libellé	n°	Attributions Propres	Réf	Attributions Partagées	Réf	Attributions Transférées	Réf
Région	111.14	Aménagement de route et circuits touristique dans le monde rural	Art 82	Mise à niveau du monde rurale	Art 91	Routes à vocation régionale (RR)	Art 94
		Construction, amélioration et entretien des RNC	Art 82	-	-		
Province	112.14	Réalisation et entretien des <u>pistes rurales</u>	Art 79	Mise à niveau du monde rurale	Art 86	-	-
				Programme de <u>désenclavement rural</u>	Art 86	-	-
				Réalisation et entretien des <u>RP</u>	Art 86	-	-
Commune	113.14	-	-	Entretien traversée des RN	Art 87	-	-
		-	-	Construction et entretien des <u>RNC</u>	Art 87	-	-

Acteur	Routes classées			RC (partagée)	RNC (partagée)
	RN	RR (Transféré)	RP (partagée)		
Etat (METLE)	décret 2-83-620 du 01/02/1990	Article 1 du décret 2-83-620 	Article 1 décret 2-83-620 du 	Article 5 du décret 2-83-620	Article 9 du décret 2-83-620
Région		Art 94 Loi 111.14	Art 91 Loi 111.14 	Art 91 Loi 111.14	Art 82 Loi 111.14
Province			Art 86 Loi 112.14	Art 86 Loi 112.14	Art 86 Loi 112.14
Commune				Art 87 Loi 113.14	Art 87 Loi 113.14

2. Etat des lieux et diagnostic : Evolution des instruments institutionnels de financement



2. Etat des lieux et diagnostic : Genèse du FSR

- **Date** : **1989**
- **Texte** : Loi de finance de l'année 1989 parue au BO n° 3975 en date du 04 /01/1989
- **Dénomination** : **Compte d'affectation spécial du trésor dénommé: FOND SPÉCIAL POUR L'ENTRETIEN ROUTIER**
- **Objectifs d'emploi initiaux** : Financer les **programmes d'exploitation routiers**, soit :
 - ❖ **l'entretien courant et l'exploitation du réseau routier classé ;**
 - ❖ **L'aménagement et le fonctionnement des parcs et ateliers de matériel d'entretien routier ;**
 - ❖ Les études relatives à l'entretien routier ;
 - ❖ Les frais d'impression des vignettes et imprimés
- **3 dispositifs de recettes institués** :
 - **Taxe à l'essieu (TAE)** [\(art 21 de la LF 1989\)](#)
 - **Taxe additionnelle d'immatriculation (TAI)** [\(art 22 de la LF 1989\)](#)
 - **Taxe intérieure de consommation (TIC)** [\(Dahir portant loi n° 1-77- 340 du 09/10/1977\)](#)

(*) source : compte administratif de l'année 1989)

2. Etat des lieux et diagnostic : Historique du FSR

Dispositif de recette		Date institution	Date dernière révision des tarifs/assiettes
1	<i>Taxe Additionnel à l'Immatriculation (TAI)</i>	1989	1989
2	<i>Taxe à l'Essieu (TAE)</i>		2004
3	<i>Taxe Intérieur de consommation sur les carburant (TIC)</i>		2004
4	Taxe Annuelle sur les Affiches Publicitaires (TAAP)	1996	1997
5	Redevance OTDPR à hauteur de 50 %		2015
6	Frais d'étude du dossier d'OTDPR		2015
7	Contribution des riverains (loi sur l'urbanisme)		-
8 et 9	Don et legs/Contributions et participations divers		-
10	<i>Taxe spéciale sur le sable (TSS) à hauteur de 70 %</i>	2013	2016

2. Etat des lieux et diagnostic : Historique du FSR

➤ Ressources financières générées :

❖ 1989 : 332 MDH*

❖ 2017 : 3 395 MDH soit 10 fois sur 28 ans

➤ 3/10 Dispositifs génèrent 97% des recettes financières du FSR :

❖ TIC (68%)

❖ TAE et TAI (29%)

➤ La TSS présente un potentiel important !!

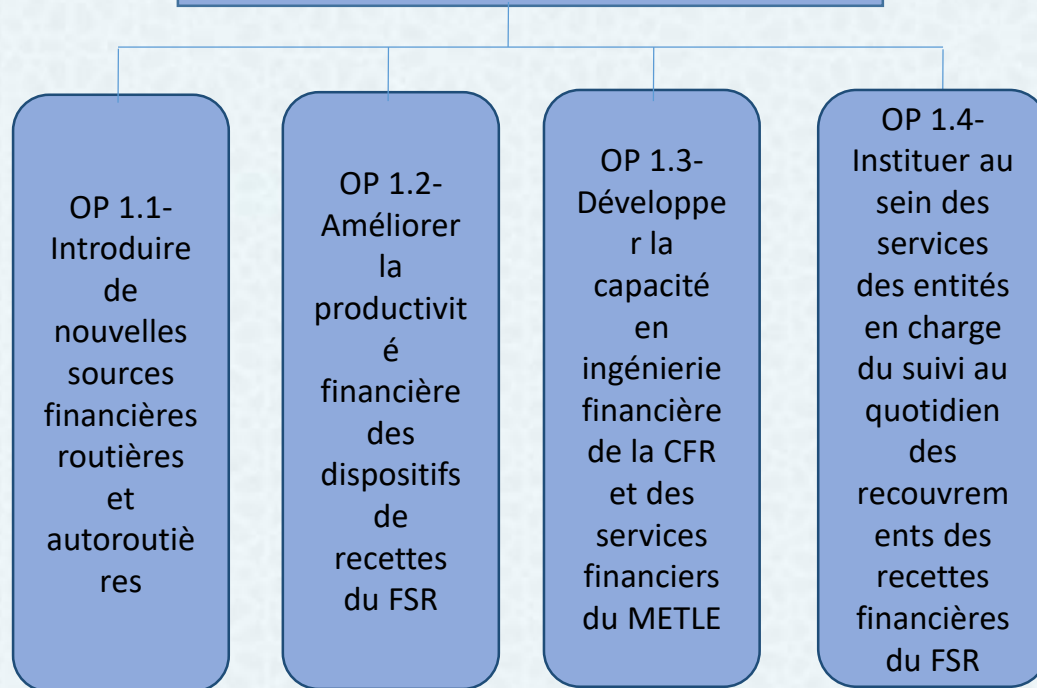
(*) source : compte administratif de l'année 1989

PLAN DE L'EXPOSÉ

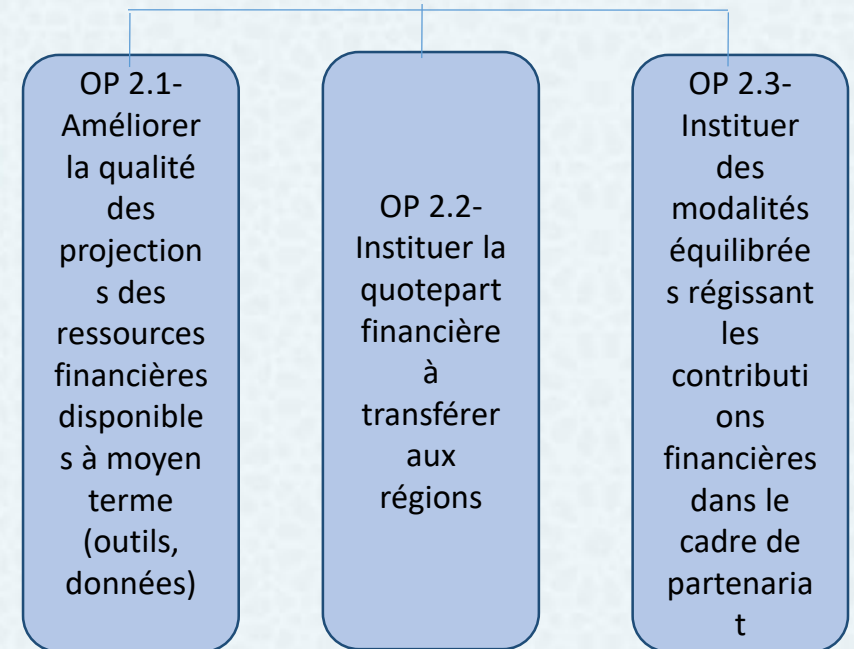
1. Introduction
2. Etat des lieux et diagnostic
- 3. Recommandations d'amélioration**
 - 3.1 Amélioration des Ressources Financières
 - 3.2 Amélioration de l'usage des Ressources Financières
4. Conclusion

3. Recommandations d'amélioration : Objectifs stratégiques et opérationnels (1/2)

OS.1-Assurer des ressources financières routières confortables et pérennes



OS.2- Améliorer la visibilité des ressources disponibles à moyen terme pour une planification adéquate



3. Recommandations d'amélioration : Objectifs stratégiques et opérationnels (2/2)

OS.3- Renforcer l'adéquation et la visibilité du cadrage général de l'affectation des ressources financières aux emplois routiers stratégiques

OP 3.1- Mettre à jour l'assise réglementaire du périmètre de compétence routière du Ministère

OP 3.2- Mettre le modèle de structuration du cadre général des emplois des ressources en adéquation avec le contexte

OP 3.3- Instituer des règles plus équilibrées, d'affectation des ressources financières aux emplois généraux cadrant les politiques routières

OP 3.4- Instituer un processus impliquant les parties prenantes lors de la définition du cadrage politique des programmes routiers

OS.4- Renforcer l'efficacité et la transparence des instruments de cadrage politique et de calage des projets, au sein des programmes routiers et autoroutiers

OP 4.1- Recourir à l'usage d'outils adaptés d'identification des besoins prioritaires en développement routiers (BDD, schémas directeurs...

OP 4.2- Instituer une démarche structurée de déclinaison du cadrage politique des programmes routiers

OP 4.3- Améliorer la qualité des instruments de hiérarchisation des projets routiers

OP 4.3- Assurer le partage des programmes routiers avec les parties prenantes

1. Introduction

2. Etat des lieux et diagnostic

3. Recommandations d'amélioration

3.1 Amélioration des Ressources Financières

3.2 Amélioration de l'usage des Ressources Financières

4. Conclusion

3.1 Amélioration des ressources financières

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Générer des ressources financières permettant d'assurer un financement confortable et durable de la politique routière à la charge du Ministère



OP1.1

Améliorer la productivité financière des dispositifs de recettes du FSR

OP1.2

Introduire de nouvelles sources de ressources financières ;

OP1.3

Développer la capacité en ingénierie financière de la CFR et des services concernés du METLE

OP1.4

Instituer des services dédiés au suivi au quotidien des recouvrements des recettes financières et aux versements des apports

3.1 Amélioration des ressources financières

OP

1.1

Améliorer la productivité financière des dispositifs de recettes existantes du FSR

R.1

Acter au niveau des dispositions du FSR, les deux principes à l'origine de sa création, afin de soutenir les révisions futures de ses recettes, à savoir :

- 1) Le principe: « Dégradeur / payeur »
- 2) Le principe: « Bénéficiaire / payeur ».

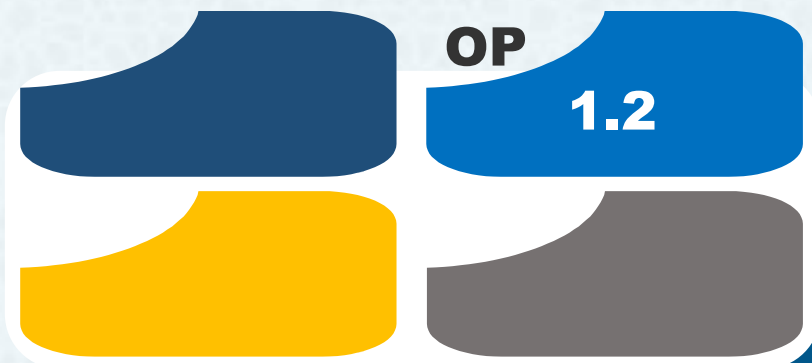
R.2

Améliorer la productivité des dispositifs de recettes existantes par la révision de leurs tarifs et leurs assiettes et leurs modes de recouvrement pour une meilleure efficacité et une meilleure visibilité des recettes financières : TIC- TAE – TAI et TSS

Estimation recettes / An : + 2500 MDH



3.1 Amélioration des ressources financières



Introduire de nouvelles sources de ressources financières

R.1

Evaluer l'opportunité et la faisabilité d'institution de nouvelles sources financières : Le Fond du domaine public routier et autoroutier (FDPRA) dont l'objectif est : la constitution, la gestion, la préservation et la valorisation du DPRA

Estimation recettes / An : 100 MDH

R.2

Recourir à de nouveaux modes de financement, notamment les contrats de partenariats public-privé (PPP) pour l'exploitation et la maintenance des routes et voies express existantes, et la construction, exploitation et maintenance des autoroutes nouvelles.



3.1 Amélioration des ressources financières

OP

1.2 (Suite et fin)

Introduire de nouvelles sources de ressources financières

Affecter au FSR de nouveaux dispositifs de recettes :

R.3

- Partiellement : TSAV - Amendes relatives à la surcharge
- En totalité : Dégâts causés au DPR - Pénalités de retard des marchés/FSR - **Taxe de transit**

Estimation recettes / An : + 1000 MDH

R.4

Engager les mesures requises pour faire bénéficier les programmes routiers nationaux des fonds internationaux dédiés au financement de l'atténuation des effets dus au changement climatique (FOND CLIMAT)



3.1 Amélioration des ressources financières



Développer la capacité en ingénierie financière des services concernés du METLE

R 1

Développer la capacité du Ministère en ingénierie financière pour accompagner les nouveaux modes de financement des projets routiers tels que les **PPP** et l'implémentation des nouveaux modes de contractualisation autour de la performance (entretien intégral) ;



3.1 Amélioration des ressources financières



Instituer des services dédiés au suivi des recouvrements des recettes financières et aux versements des apports

R 1

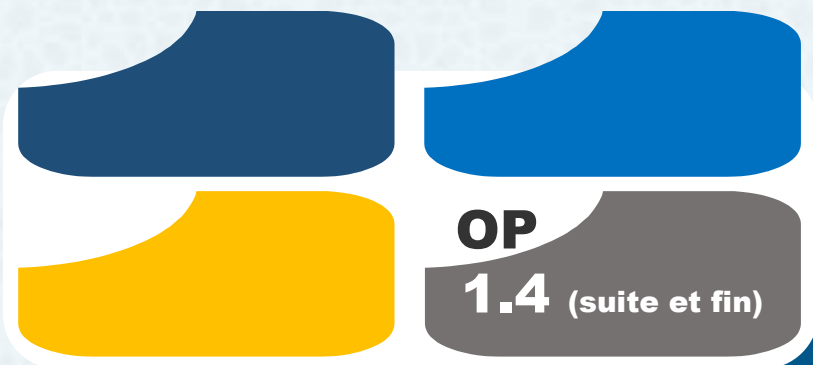
Assurer au niveau des services concernés du Ministère le suivi, l'évaluation et le contrôle réguliers des recettes du FSR.

R.2

Améliorer le recouvrement des redevances relatives aux autorisations d'occupation temporaire du domaine public routier et renforcer le contrôle de sauvegarde dudit domaine



3.1 Amélioration des ressources financières



Instituer des services dédiés au suivi des recouvrements des recettes financières et aux versements des apports

R.3

Impliquer les autorités de tutelles des partenaires du METLE, signataires des conventions de partenariat pour la réalisation de projets routiers, dans la sécurisation des versements des quoteparts desdits partenaires :

Agir à l'occasion de la mise en place de leurs budgets annuelles

R.4

Mettre en place un processus de communication avec les organismes chargés du recouvrement pour cerner le volume de recettes et réduire le délai de leurs notifications



3.1 Amélioration des ressources financières

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Adopter des instruments permettant de disposer d'une visibilité à moyen terme, des ressources financières routières disponibles



OP2.1

Améliorer la qualité des projections à moyen terme des ressources financières disponibles (outils, données)

OP2.2

Instituer la quote part financière à transférer aux régions

OP2.3

Instituer des modalités équilibrées régissant les contributions financières dans le cadre de partenariat

3.1 Amélioration des ressources financières

Améliorer la qualité des projections à moyen terme des ressources financières disponibles (outils, données)

OP

2.1

R 1

Instituer un processus de partage des données relatives aux recettes du FSR par la mise en place d'une application informatique partagée entre les acteurs concernés :
METLE – MEF ;



PLAN DE L'EXPOSÉ

1. Introduction
2. Etat des lieux et diagnostic
3. Recommandations d'amélioration
 - 3.1 Amélioration des Ressources Financières
 - 3.2 Amélioration de l'usage des Ressources Financières (RF)**
4. Conclusion

3.2 Amélioration de l'usage des ressources financières

Bon Usage RF



=

Source Financière

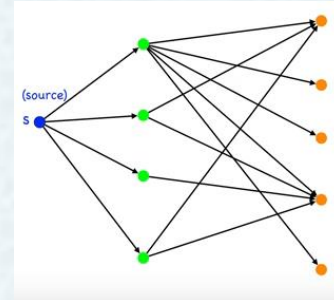


3.2 Amélioration de l'usage des ressources financières

1- Visibilité à moyen terme des RF



2- Affectation des RF aux programmes routiers



**Bon Usage
des RF**

3- Valorisation des RF



3.2 Amélioration de l'usage des ressources financières

Amélioration de la **visibilité à moyen terme** des ressources financières

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 :

Adopter des instruments permettant de disposer d'une visibilité à moyen terme, des ressources financières routières disponibles



OP2.1

Améliorer la qualité des projections à moyen terme des ressources financières disponibles (outils, données)

OP2.2

Instituer les modalités cadrant le transfert aux régions de leurs quoteparts en ressources financières communes

OP2.3

Instituer des modalités équilibrées cadrant les contributions financières du Ministère dans le cadre du partenariat

3.2 Amélioration de l'usage des ressources financières

Instituer les modalités cadrant le transfert aux régions de leurs quote parts en ressources financières communes

OP

2.2

R.1

- Développer une comptabilité analytique selon la classification du réseau routier en prévision aux transferts de certaines catégories de routes à d'autres maîtres d'ouvrages

R.2

- Lancer la réflexion sur les instruments de partage des ressources communes tel que le FSR pour anticiper le transfert des compétences de gestion du réseau routier, basé sur la valeur du patrimoine en question



3.2 Amélioration de l'usage des ressources financières

Instituer des modalités équilibrées cadrant les contributions financières du Ministère dans le cadre du partenariat

OP

2.3

R.1

- Mettre en place un cadre pour le cofinancement des projets et programmes routiers fixant les grandes lignes des engagements de chaque partie

R.2

- Définir des normes instituant des dispositions permettant d'équilibrer et d'optimiser l'emploi et la répartition des contributions financières routières du Ministère dédiées au cofinancement en partenariat



3.2 Amélioration de l'usage des ressources financières

Amélioration de l'affectation des ressources financières aux programmes routiers

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

Renforcer l'adéquation et la visibilité du cadrage général de l'affectation des ressources financières aux emplois routiers stratégiques



OP3.1

Mettre à jour l'assise réglementaire du périmètre de compétence routière du Ministère

OP3.2

Mettre le modèle de structuration du cadre général des emplois des ressources en adéquation avec le contexte

OP3.3

Instituer des règles plus équilibrées, d'affectation des ressources financières aux emplois généraux cadrant les politiques routières

OP3.4

Instituer un processus impliquant les parties prenantes lors de la définition du cadrage politique des programmes routiers

3.2 Amélioration de l'usage des ressources financières

Mettre à jour l'assise réglementaire du périmètre de compétence routière du Ministère

OP

3.1

R.1

- Faire aboutir les arrêtés de classification du réseau provincial et communal pour anticiper l'application des lois organiques récentes de la régionalisation avancée structurant les périmètres de partage

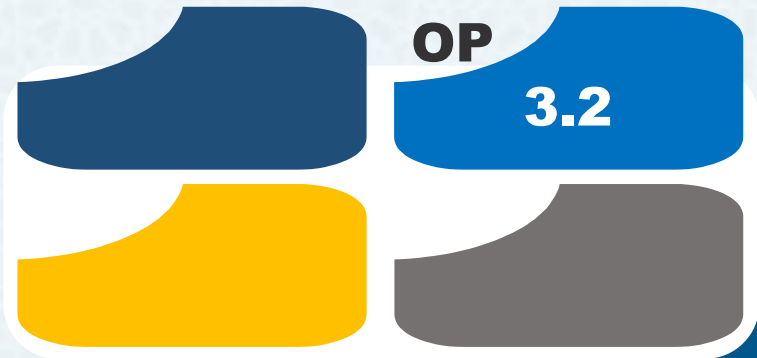
R.2

- Mettre en cohérence le décret de 1990 avec les lois organiques (régions/préfectures et province/communes) et l'ériger éventuellement en loi et définir le concept de la « route rurale » pour une meilleure définition des périmètres de compétences des différents acteurs publics routiers



3.2 Amélioration de l'usage des ressources financières

Mettre le modèle de structuration du cadre général des emplois des ressources en adéquation avec le contexte



R.1

- Mettre en cohérence la structure des programmes et sous programmes avec les dispositions de la nouvelle loi organique, basée sur la notion de programme rapporté à la région

R.2

- Engager la révision de la structure actuelle de la morasse budgétaire routière du Ministère, pour l'aligner sur la structure des programmes dûment revue et tout en distinguant clairement les « domaines transverses » et les « domaines métiers »



3.2 Amélioration de l'usage des ressources financières

Instituer des règles plus équilibrées, d'affectation des ressources financières aux emplois généraux cadrant les politiques routières

OP

3.3

R.1

- Instituer au niveau du FSR l'affectation de chaque recette à son emploi de destination eu égard aux principes précités et un mécanisme de révision des recettes du FSR

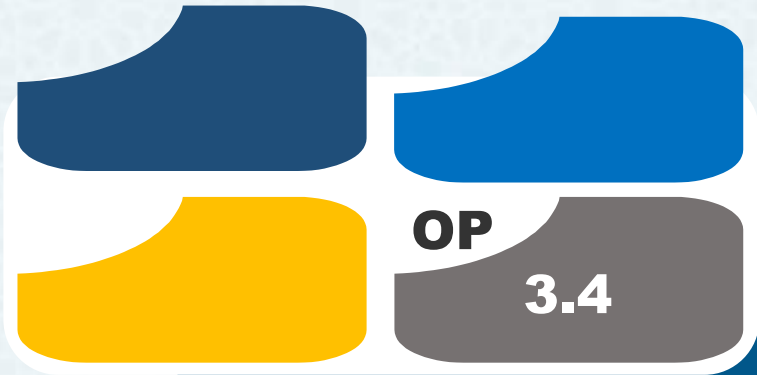
R.2

- **Réserver les ressources du FSR** aux programmes d'exploitation et de la maintenance pour sauvegarder le patrimoine routier et assurer la viabilité et la sécurité de la circulation routière d'une part et d'autre part en vertu du principe d'affectation des ressources dudit FSR aux programmes bénéficiant aux contribuables ;
- **Affecter exclusivement les ressources du Budget Général** pour le financement des programmes portant sur la création de la valeur du patrimoine (Extension et Adaptations) en raison de la fluctuation annuelle des ressources financières routières du budget général et pour sécuriser l'emploi des ressources du FSR aux programmes le concernant



3.2 Amélioration de l'usage des ressources financières

Instituer un processus impliquant les parties prenantes lors de la définition du cadrage politique des programmes routiers



R.1

- Instituer une démarche participative et structurée relative à la définition des programmes routiers, impliquant les différents responsables routiers territoriaux

R.2

- Instituer des processus de cadrage des programmes routiers, inclusifs des parties prenantes



3.2 Amélioration de l'usage des ressources financières

Amélioration de la **valorisation** des ressources financières

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4
Renforcer l'efficacité et la transparence des instruments de cadrage politique et de calage des projets au sein des programmes routiers et autoroutiers



OP4.1

Recourir à l'usage d'outils adaptés d'identification des besoins prioritaires en développement routiers (BDD, schémas)

OP4.2

Instituer une démarche structurée de déclinaison du cadrage politique des programmes routiers

OP4.3

Améliorer la qualité des instruments de hiérarchisation des projets routiers

OP4.4

Assurer le partage des programmes routiers avec les parties prenantes

3.2 Amélioration de l'usage des ressources financières

Recourir à l'usage d'outils adaptés d'identification des besoins prioritaires en développement routiers (BDD, schémas)

OP

4.1

R.1

- Elaborer les schémas directeurs nationaux de développement des réseaux classés pour une meilleure évaluation des besoins prioritaires

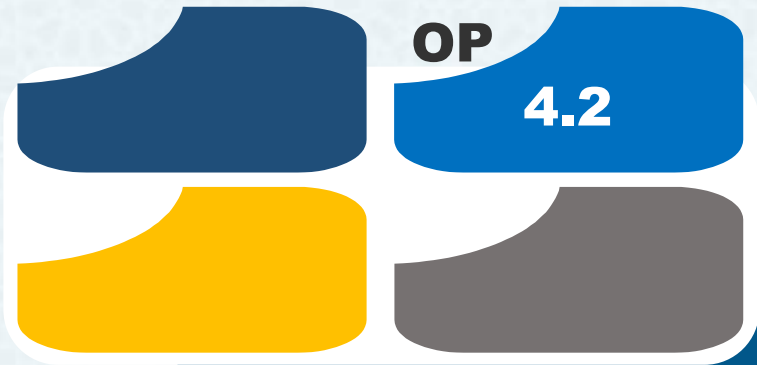
R.2

- Instituer les standards nationaux relatifs aux niveaux d'aménagement pour l'adaptation de la capacité des infrastructures routières aux évolutions de trafics pour une meilleure optimisation des investissements routiers correspondants



3.2 Amélioration de l'usage des ressources financières

Instituer une démarche structurée de déclinaison du cadrage politique des programmes routiers



R.1

- Adopter une approche réseau et globale lors de la planification des programmes routiers pour une meilleure valorisation des investissements routiers

R.2

- Instaurer l'évaluation régulière de l'efficacité des outils et des méthodes d'hierarchisation des projets au sein des programmes routiers



3.2 Amélioration de l'usage des ressources financières

Améliorer la qualité des instruments de hiérarchisation des projets routiers

OP

4.3

R.1

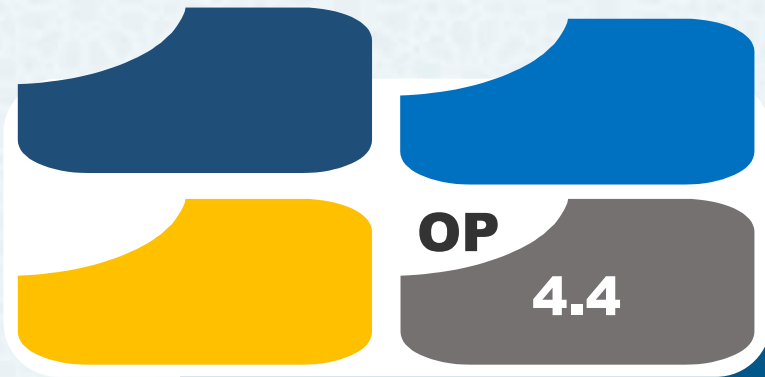
- Développer des instruments de priorisation des projets **d'ouvrage d'art** respectifs aux deux sous-programmes de maintenance d'ouvrage d'art et de construction de nouveaux ouvrages d'art de rehaussement du niveau de service

R.2

- Améliorer la qualité des instruments de hiérarchisation des projets routiers en vue de plus de transparence, d'équité et d'efficacité, notamment en :
- i-Intégrant au taux d'accessibilité, utilisé pour la priorisation des projets de **route de désenclavement**, d'autres paramètres (difficulté d'accès, équipement socio-économique, potentiel agricole, touristique,...);
 - ii-Tenant compte, lors de la simulation des projets de **maintenance routière** entre les sections à fort, moyen et faible trafic dans le cadre de l'utilisation de l'instrument HDM4 ;
 - iii-Mettant à jour les paramètres de calage **du logiciel HDM4** pour tenir compte des nouvelles données relatives au parc auto, lois de dégradation, bonnes pratiques de maintenance, coûts des travaux, etc.
 - iv-Recourant à l'outil **HCM (Highway Capacity Manuel)** pour identifier les projets d'élargissement de route qui feront l'objet de priorisation ;

3.2 Amélioration de l'usage des ressources financières

Assurer le partage des programmes routiers avec les parties prenantes



R.1

- Assurer la communication et le partage, en interne et en externe, autour des programmes routiers dès leur élaboration



PLAN DE L'EXPOSÉ

1. Introduction
2. Etat des lieux et diagnostic
3. Recommandations d'amélioration
 - 3.1 Amélioration des Ressources Financières
 - 3.2 Amélioration de l'usage des Ressources Financières
- 4. Conclusion**

4- Conclusion

- Les recommandations précitées émanent des échanges issus des ateliers tenus en interne ;
- La concrétisation de ces recommandations, est proposée d'être assurée via des instruments d'action publique appropriés ;
- lesdits instruments ont été identifiés par l'équipe du projet pour mettre en application toutes les recommandations ;
- ...

Merci pour votre attention

ÉTUDE D'EXPERTISE ET D'APPUI SUR LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE LEUR USAGE AU MAROC

Par MM.

Ismaili Abdellah : ismaili@mtpnet.gov.ma

El Barri Hassan : h.elbarri@mtpnet.gov.ma

Qachar Mohamed : quachar@mtpnet.gov.ma